

## Conditions Générales de Vente

### Désignation

La société LEURITIA Formation Conseil (ci – après désignée L'OF) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 80 rue Vrolant 62370 Nortkerque.

L'OF met en place et dispense des formations inter – entreprises, intra entreprise et pour des particuliers, en présentiel ou à distance, sur l'ensemble du territoire national. L'OF réalise également des actions de conseil ou de coaching auprès des entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- L'OF : la société LEURITIA Formation Conseil
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société L'OF ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par L'OF pour le compte d'un client. Toute commande auprès de L'OF implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

L'OF se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site de [www.leuritia.com](http://www.leuritia.com). Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de L'OF, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

### Coaching et conseil

Toute prestation de coaching ou de conseil fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par L'OF. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût de la prestation pourra être demandé au client. Les modalités de paiement et versements d'acompte seront précisés dans la proposition commerciale.

Pour le coaching, un contrat de coaching est signé entre L'OF et le client.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant.

### Documents contractuels, convocations et attestations

Pour chaque formation, L'OF s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention «Bon pour accord». Le cas échéant une convention de formation est établie entre L'OF et le client.

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

Une convocation pour chaque stagiaire inscrit par le Client, contenant les informations préalables au stagiaires, est expédiée par L'OF à l'adresse e-mail du Client indiquée dans la commande.

Une attestation de formation est fournie par L'OF au client pour chacun des stagiaires, à l'adresse mail du Client indiquée dans la commande. Cette attestation mentionne les objectifs de la formation, le taux d'assiduité du stagiaire et l'évaluation des acquis.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### **Prix et modalités de paiement**

Le montant des prestations est déterminé dans le devis et, le cas échéant, la convention de formation.

Les prix sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. La TVA est à la charge du Client. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

Le règlement des factures est effectué par virement bancaire.

Dans des situations de prestations étalées dans le temps, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation et précisées dans la convention de formation.

En cas de retard de paiement, L'OF pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'OF aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dues à L'OF.

### **Prise en charge du montant total ou partielle de la formation par un OPCO**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société L'OF ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

En cas de prise en charge partielle par un OPCO, L'OF facturera directement au Client le montant correspondant à la partie de la formation non prise en charge par l'OPCO.

## **Conditions de report et d'annulation d'une session de formation en cas de convention signée avec une entreprise**

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la moitié du montant de la formation à titre de dédommagement. **Cette somme est due à titre de dédommagement et ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.**

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la moitié du montant de la formation à titre de dédommagement.

En cas de réalisation partielle (interruption de la formation du fait de l'entreprise bénéficiaire ou de l'organisme de formation), l'entreprise bénéficiaire ou l'organisme de formation s'engage au versement du montant correspondant à la partie de la formation non réalisée, au titre de dédommagement.

Ce montant dû au titre de dédommagement ne peut faire l'objet d'un financement par fonds public ou mutualisé. Celui – ci est spécifié sur la facture et ne doit pas être confondu avec les sommes due au titre de la formation.

Le montant de la prestation réalisée est facturé à l'entreprise bénéficiaire et seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

En cas d'inexécution de ses obligations en raison d'un événement fortuit ou de force majeure, aucune des parties ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre et aucune indemnité de dédit ne sera due. Chaque partie s'engage à informer l'autre, dans les meilleurs délais et par écrit, de la survenance d'un tel événement.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident du consultant ou animateur de formation, les grèves ou conflits internes ou externes à L'OF, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'OF.

## **Droit de rétractation, conditions de report et d'annulation dans le cadre d'un contrat de formation signé avec un particulier**

### Droit de rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le bénéficiaire particulier peut se rétracter dans un délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat de formation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, le délai de rétractation est porté à quatorze (14) jours conformément à l'article L121-16 du Code de la consommation.

Dans ce délai, aucune somme ne pourra être exigée du bénéficiaire.

Formulaire type de rétractation :

À l'attention de LEURITIA EURL

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur l'action de formation : [intitulé] commandée le [date].

Nom du client : .....

Adresse du client : .....

Signature : .....

Date : .....

### Annulation ou report par le bénéficiaire

En dehors du délai légal de rétractation, si le bénéficiaire annule ou reporte la formation à **moins de sept (7) jours francs** avant le début de l'action :

- L'organisme remboursera les sommes effectivement non engagées pour la réalisation de la formation, et/ou proposera une nouvelle date de formation.
- Le bénéficiaire pourra être redevable d'un dédommagement forfaitaire de 20 % du coût total de la formation, uniquement si l'annulation n'est pas due à un cas de force majeure.
- Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

### Abandon en cours de formation

Si un ou plusieurs stagiaires abandonnent la formation en cours :

- Le coût dû sera calculé au prorata des heures effectivement suivies.
- Les frais liés aux heures non suivies pourront faire l'objet d'un dédommagement forfaitaire de 20 % du coût total de la formation, hors délai légal de rétractation et hors cas de force majeure.

### Force majeure

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation en raison d'un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat est résilié et seules les prestations dispensées sont dues au prorata de leur valeur.

### **Remplacement d'un participant à une formation (convention avec une entreprise)**

Toute modification de l'identité des participants à la formation doit être communiquée à L'OF dans un délai de 7 jours ouvrés avant la date de session de la formation. Ce délai est nécessaire afin de s'assurer que le nouveau participant dispose des éventuels prérequis nécessaires et que les informations préalables à la formation lui sont communiquées (notamment via la convocation nominative).

A défaut de respect de ce délai, la demande de modification sera considérée comme annulation au sens de l'article ci – avant.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Lieu des formations**

### Lorsque les présentes conditions concernent des formations intra entreprise

La formation est exécutée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le client.

Elle peut exceptionnellement se tenir dans une salle extérieure louée par L'OF, sur demande du client. Le cas échéant, les frais techniques et logistiques liés à la location du lieu de formation sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

La salle de formation devra être dédiée et adaptée à la formation et au nombre de participants avec tables et chaises en nombre suffisant, matériel pédagogique adéquat (matériel de projection, tableau blanc ou paperboard, équipements spécifiques à la formation).

Le lieu de formation devra respecter des conditions appropriées d'hygiène, sécurité et environnement.

S'agissant d'une formation intra entreprise pour le personnel de l'entreprise bénéficiaire, le Client s'engage à signaler à L'OF et prendre en compte les éventuels besoins spécifiques de son effectif inscrit à la formation en termes d'accessibilité des personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005.

### Lorsque les présentes conditions concernent des formations inter – entreprises ou pour des particuliers

La formation a lieu dans des locaux loués et mis à disposition par L'OF

L'OF veille à ce que les locaux où se déroule la formation respecte les critères suivants :

- Salle adaptée au nombre de participants, avec tables et chaises en nombre suffisant ;
- Conditions appropriées d'hygiène, sécurité et environnement ;
- Matériel pédagogique adéquat (vidéo projecteur, paperboard, ordinateurs, équipements spécifiques à la formation) ;
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap conformément à la loi du 11 février 2005, incluant accueil, places de parking, ascenseurs et rampes d'accès si nécessaire.

## **Formations distancielles**

Lorsque la formation distancielle est synchrone, elle se déroule en « classe virtuelle » via un outil de visioconférence convenu avec le client lors de la contractualisation. Un mail contenant toute les informations de connexions, accompagné d'un tutoriel d'aide à la connexion, est envoyé par L'OF à chaque 'apprenant en amont de la formation. Le formateur est joignable par téléphone en cas de difficulté à rejoindre ou utiliser la classe virtuelle.

Une prestation de formation E – learning consiste en :

- La mise à disposition du participant, via un nom d'utilisateur et un lien de connexion individuel, d'un parcours de formation à distance hébergé sur la plateforme LMS (Learning Management

System) Digiforma.

- Un suivi individuel du participant par le formateur en charge de cette formation. Le participant peut contacter le formateur par mail via la plateforme.
- La mise à disposition d'une personne – support afin d'aider à la connexion à la plateforme (utilisation du lien) et à la navigation.
- Une ou des évaluations spécifiques des acquis du E – learning ainsi que l'information du Client sur la réalisation du parcours E – learning par le participant.

Le Client s'assure de la compatibilité du matériel utilisé avec les besoins de la formation E – Learning.

Les liens personnels livrés par voie électronique au participant sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et / ou partagés avec une autre personne salariée ou non du client ou revendus.

En cas de perte de ses informations de connexion par le participant, le Client s'engage à informer L'OF sans délai. A défaut le Client répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des informations de connexion.

En cas de cession ou de partage constaté des liens personnels, L'OF se réserve le droit de suspendre l'accès à la plateforme, immédiatement, sans que cela donne droit à des indemnités pour le Client.

L'accès au service est disponible 7 jours sur 7, 245 heures sur 24 pour une durée spécifiée dans la fiche programme fournie.

L'OF ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due à un cas de force majeure, des coupures de courant, des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

En cas de dysfonctionnement technique de la plateforme, le client s'engage à informer L'OF par écrit dans un délai de 48 h ouvrés maximum, en apportant la justification de la réalité de ce dysfonctionnement. L'OF s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 48 h à compte du signalement par le Client, ou à défaut de prolonger l'accès au service de la durée du dysfonctionnement.

L'OF se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et s'engage à prévenir le Client dès que possible et à proroger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption de service. La suspension du service générée pour des opérations de maintenance n'ouvre droit pour le Client à aucune indemnité.

## **Responsabilité**

L'OF s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution des prestations qui lui sont confiées.

Les interventions de L'OF sont celles d'un prestataire de services assujetti à une obligations de moyens.

La responsabilité de L'OF ne peut être engagée que dans la mesure de ses propres fautes professionnelles. Elle ne saurait donc être tenue responsable, ni solidairement ni in solidum, des fautes commises par d'autres intervenants. La responsabilité de L'OF ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel utilisé en formation par les stagiaires ou toute cause étrangère à L'OF. En aucun cas, la responsabilité de L'OF ne saurait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données,

de fichier, de perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Pour permettre à L'OF de remplir sa mission, il appartient au Client de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises dans les temps. A défaut, il ne pourra être tenu rigueur à L'OF d'un quelconque manquement à ses obligations.

L'OF est titulaire d'une assurance de responsabilité professionnelle et pourra transmettre au Client un justificatif sur demande écrite de sa part.

### **Lutte anti - corruption**

L'OF place une grande attention au respect des lois et règlements relatifs à la lutte anti – corruption. Chaque co – contractant de L'OF doit s'assurer de respecter les mêmes principes, lois et règlements en vigueur en France et, le cas échéant, dans les pays dans lesquels il opère. Le Client garantit L'OF qu'il s'assurera du respect des lois et / ou règlements en vigueur relatifs particulièrement à l'anti – corruption, qu'il n'aura, que ce soit par action ou par omission, aucun comportement ou acte susceptible d'engager la responsabilité de L'OF pour corruption ou fraude et qu'il mettra en place et maintiendra ses propres procédures et politiques relatives à la lutte anti – corruption. Le Client s'engage à informer L'OF dès qu'il aura lui – même connaissance d'un comportement, événement ou acte non – conforme relatif à la corruption et qu'il indemniserà L'OF pour toute conséquence d'un comportement non conforme qu'il pourrait avoir. L'OF résiliera immédiatement sans aucune mise en demeure préalable, le contrat et plus généralement tout contrat en cours avec le Client, dans le cas où un acte de corruption serait observé.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

L'OF est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par L'OF pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de L'OF. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de L'OF. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation ainsi que des bases de données de L'OF sont strictement interdites., et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, L'OF demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir – faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

### **Communication**

Le Client accepte d'être cité par L'OF comme client de ses offres de services, aux frais de

L'OF. Sous réserve du respect des dispositions de l'article ci – avant, L'OF peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de référence et de propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet.

### **Confidentialité, informatique et libertés**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmises par L'OF au Client.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à L'OF sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'OF s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

En cas de litige survenant entre la société LEURITIA EURL et un client professionnel, la recherche d'une solution amiable sera privilégiée. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent du siège social de la société LEURITIA EURL (Boulogne-sur-Mer, 62200).

Mise à jour 15/10/2025